

LA TREILLE » :

1) L'appartement situé au rez-de-chaussée type D.R. en façade à rue, situé à gauche lorsqu'on regarde l'immeuble à partir de la rue, comportant :

- en propriété privative et exclusive : hall, vestiaire, water-closet, cuisine, living, chambre et salle de bains.
- en copropriété et indivision forcée : trois cent quarante-trois/dix millièmes des parties communes y compris les quotités dans le terrain.

2) La cave numéro 13 situé au sous-sol de l'immeuble, à laquelle il n'est affectée aucune quotité dans les parties communes et comprenant en propriété privative et exclusive : le local à usage de cave.

Tel que ce bien est décrit à l'acte de base que le vendeur a remis ce jour à l'acquéreur.

Revenu cadastral non indexé : mil deux cent quatre euros 1.204€

Le vendeur déclare que le revenu cadastral n'a pas été soumis à révision et qu'il n'existe aucune procédure de révision en cours

Contrats de raccordement

Les compteurs, canalisations et tout autre objet appartenant aux sociétés distributrices ou à des tiers ne font pas partie de la présente vente et sont réservés à qui de droit.

L'acquéreur sera tenu de continuer tous contrats ou abonnements aux eau, gaz, électricité et/ou autres services d'utilité publique pouvant exister relativement au bien vendu et il en paiera et supportera toutes redevances à partir des plus prochaines échéances suivant la date de son entrée en jouissance.

ORIGINE DE PROPRIETE

Originairement le bien précédent appartenait à Monsieur KAHNES André Pierre et son épouse Madame VANDEN ELSEN Christiane Marie Jeanne, ensemble à Ixelles, pour l'avoir acquis de Monsieur MAYNE Auguste Victor Fernand, aux termes d'un acte reçu par le notaire Robert DE COSTER à Schaerbeek et le notaire Arthur DHONT à Saint-Josse-ten-Noode, le 09 novembre 1977, transcrit.

Aux termes du règlement préalable à divorce par consentement mutuel reçu par acte du notaire DHONT,